

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 30 novembre 2018 portant affectation à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 portant nomination, notamment, de M. Pierre MOURLEVAT dans le corps du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Pierre MOURLEVAT, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier, à compter du 3 décembre 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 30 novembre 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du contrôle général économique et financier,
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE*